

L'actualité du des industries chimiques

N° 365 du 19 septembre 2019

L'agenda

**Conférence
UFICT**

**4 et 5
décembre 2019
à Montreuil**

**RÉUNIONS PARITAIRES
À VENIR**

19/09-INDUSTRIE PHARMA : CPPNI
19/09-NEGOCE : CPPNI
19/09-NEGOCE : CMP
25/09-CAOUTCHOUC : CPP
02/10-CHIMIE : JURY/CQP
03/10-CHIMIE : CPNE
10/10-INDUSTRIE PHARMA : JURY CQP
16/10-PLASTURGIE : CNP
17/10-NEGOCE : CMP
17/10-INDUSTRIE PHARMA : CPPNI
17/10-NEGOCE : CPPNI
23/10-UIC : Paritaire Plénière
24/10-INDUSTRIE PHARMA : CPNEIS
30/10- CAOUTCHOUC : CPP

Droits & libertés

RUPTURE CONVENTIONNELLE INDIVIDUELLE : ASSISTANCE DU SALARIÉ ET DE L'EMPLOYEUR

Il existe des règles bien précises en matière d'assistance du salarié et de l'employeur lors de la signature d'une rupture conventionnelle, qui diffèrent de celles régissant l'assistance en cas de licenciement du salarié.

Pour rappel : généralement, dans le cadre d'une rupture conventionnelle, l'employeur n'a pas l'obligation d'informer le salarié de la possibilité de se faire assister. Ce manque d'information ne remet pas en cause la rupture, qui ne peut pas être annulée de ce fait. Sauf à ce que le salarié démontre que

ce défaut d'information a pu vicier son consentement lors de la signature.

Dans une affaire récente, les faits portent sur l'assistance de l'employeur par le co-gérant de l'entreprise sachant que le salarié n'était de son côté pas assisté parce qu'il ignorait pouvoir l'être.

Les lois instaurent des règles que les juges s'autorisent à ne pas appliquer sous prétexte qu'elles ne sont assorties d'aucune sanction.

Les dividendes versés par les multinationales au deuxième trimestre ont battu un nouveau record.

La France est de loin le plus grand payeur de dividendes en Europe avec **+ 3,1 %**,

soit 46 milliards d'euros pour le seul deuxième trimestre 2019.

Quand on vous assénera donc qu'il faut se résoudre à laisser implorer notre Sécurité sociale, à laisser assécher les allocations chômage, à laisser mourir notre système de retraite au nom de la « trop grande générosité de notre modèle social », nous vous conseillons de reprendre les chiffres effarants de ces dividendes dont se gavent les plus aisés et à la mettre en lien avec les discours alarmistes de ces soi-disant responsables politiques.

Orga & Vie syndicale

RETARD DE PAIEMENT DES COTISATIONS

Camarades, la fin d'année 2019 n'est plus très loin et pour autant nous avons toujours à ce jour des syndicats qui sont encore en retard de règlement des FNI et cotisations pour les exercices 2018 et 2019. **Faire parvenir dès que possible les règlements est une nécessité et un moyen de mesurer précisément l'état de nos forces syndicales.** C'est un élément incontestable du niveau de rapport de forces.

Les syndicats n'ayant réglé encore aucun FNI et cotisations pour l'exercice 2018, doivent aussi prendre en compte que les cotisations payées pour 2016/2017/2018 seront la base de calcul pour la répartition des voix de notre 41^{ème} congrès. La cotisation payée par chaque adhérent constitue l'essentiel des ressources du syndicat. À ce titre, elle est essentielle pour son indépendance.

Compte rendu

Comité Exécutif Fédéral des 16 et 17 septembre 2019

♦ Orga/renforcement.

Présentation d'un diaporama simplifié sur l'état de l'organisation des syndicats de la Fédération. Au 6 septembre 2019, nous avons 21 871 FNI enregistrés pour 2018, soit un retard de 1300 FNI par rapport à 2017. Même si nous sommes à une moyenne de 11 timbres par carte, cette situation n'est pas acceptable. **Attention, la clôture de l'exercice 2018 se fera dès le 31 décembre 2019 et non pas au mois de mars 2020 comme les exercices précédents.**

La progression de la syndicalisation des femmes n'est pas probante et reste d'un niveau moyen à 18,22 % alors qu'elles représentent près de 50 % des effectifs couverts par la Fédération. La lecture du tableau de la représentativité dans nos branches professionnelles confirme la confiance des salariés dans la CGT mais celle-ci ne se traduit pas en syndicalisation. Le plan de travail doit prendre en considération l'évolution du salariat avec les TAMIC (Techniciens Agents de Maîtrise, Ingénieurs et Cadres), les femmes et la continuité syndicale.

♦ Présentation des comptes 2018.

L'expert-comptable donne quelques explications sur les méthodes et règles comptables et souligne que toutes les demandes formulées ont été honorées. Le Commissaire aux comptes fait état du bon travail fourni par le service comptabilité lors du contrôle et certifie les comptes 2018 sans aucune réserve.

Vote du Comité Exécutif Fédéral :

A l'unanimité des présents, le CEF adopte le rapport du secrétaire à la politique financière ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes et décide d'affecter l'excédent 2018 aux réserves de la Fédération.

♦ Actualité

L'actualité internationale montre une cristallisation accrue des enjeux géopolitiques et des affrontements de classe.

Des attentats, des guerres sur fond d'enjeux énergétiques et économiques. Que ce soit du pétrole, du gaz, de l'uranium, de l'eau, etc., le pillage de ces richesses par les puissances mondiales n'a d'égal que le sentiment mortifère qu'elles propagent.

Un monde exaspéré, plus vorace, bref, plus capitaliste, et une plus grande déréglementation avec la signature par l'UE de deux accords de libre-échange durant l'été : avec le MERCOSUR (les pays d'Amérique du Sud) et avec le Canada au travers du CETA. Ce n'est pas seulement l'agriculture qui subira ces deux pactes mafieux, mais aussi l'industrie, avec la mise en concurrence des travailleurs de tous ces pays.

Dans ces conditions, le risque de « guerre tout court » augmente, la classe dominante ayant toujours la possibilité, comme elle l'a fait maintes fois par le passé, de ré-initier un nouveau cycle d'accumulation par une dévalorisation massive du capital.

L'ennemi n'est ni le musulman français, ni l'autoentrepreneur précaire, ni le migrant syrien ou malien, ni l'ouvrier chinois, c'est le propriétaire des moyens de production qui exploite chacun de nous dans chacune de nos entreprises et sur nos lieux de travail.

En France, l'application du plan complet de société ultralibérale, initiée depuis des années et poursuivi par la clique à Macron, se traduit par des salaires faibles, un chômage record, une baisse des droits et garanties collectives pour les salariés et leurs représentants.

Nous avons eu raison de programmer notre journée d'étude « retraite » la veille de l'Assemblée générale de la FNIC. Les deux initiatives se sont nourries l'une l'autre, avec 200 participants à la première et 280 à la seconde.

Le débat du CEF confirme la nécessité d'unité revendicative dans la CGT, un rôle qui doit être assumé par la confédération.

Le corporatisme doit cesser et faire place au tous ensemble et **cela doit commencer le 24 septembre.** Il est aussi demandé un plan de lutte afin de ne plus connaître les actions saute-mouton du syndicalisme rassemblé qui n'ont

Compte rendu

Comité Exécutif Fédéral Des 16 et 17 septembre 2019

absolument rien apporté contre les précédentes réformes. La formation « connaître la réforme des retraites pour mieux la combattre » a démontré la nécessité de détruire cette réforme. Aucune autre issue n'est envisageable.

Il est acté de s'engager sur tous les territoires pour dispenser notre formation aux Camarades afin de donner les arguments au débat d'idée pour emmener l'ensemble des salariés avec nous dans le combat.

Une demande est faite pour instaurer un débat au 41^{ème} congrès sur « la reconnaissance par des départs anticipés à la retraite pour exposition à des produits toxiques ».

Tous en grève le 24 septembre et après.

Action nationale des retraités le

1^{er} octobre.

◆ Conférence UFICT :

L'article 10 de nos statuts précise que nous devons tenir une conférence UFICT dans l'année qui précède notre congrès Fédéral. Nous tiendrons cette conférence les 4 et 5 décembre à Montreuil. Les syndicats doivent s'y inscrire d'urgence. Une proposition d'évolution des statuts sera faite au 41^{ème} congrès, sur l'activité en direction des TAMIC comme sur d'autres points.

◆ 41^{ème} congrès de la Fédération du 30 mars au 3 avril 2020 à Louan.

Les fiches revendicatives n'étant pas formalisées elles seront revues au CEF du 29/10/19.

Les statuts seront à remettre à la norme puisque ces derniers font état de CE, CHSCT et CCE.

Ils feront l'objet d'un débat au prochain CEF afin d'envoyer aux syndicats les propositions soumises au débat du congrès.

◆ Direction Fédérale :

Au CEF du 29/10/19 nous ferons le point des sortants et la construction de la future direction fédérale avec une volonté de féminisation du CEF comme nous avons pu le faire pour la délégation FNIC au 52^{ème} congrès confédéral, tout en respectant la représentation de nos syndicats et de nos branches.

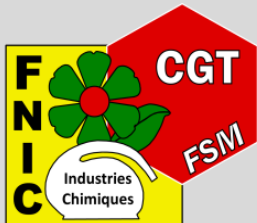
Dans le respect de nos orientations internationales, le 41^{ème} congrès accueillera le Conseil Présidentiel de la FSM le lundi et mardi.

◆ Fête de l'Humanité.

Ce fut une nouvelle fois une expérience humaine, politique, syndicale et fraternelle de très haute tenue. Beaucoup de nos syndicats sont venus au stand de la FNIC/UD13. Les 3 moments forts ont été, l'inauguration avec un ton rassembleur, d'espoir et de lutte, le débat du samedi après-midi sur l'unité et la convergence des luttes puis le dimanche sur l'international avec, Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, Michel Mujica, ambassadeur du Venezuela en France, Georges Mavrikos, secrétaire général de la FSM, Olivier Mateu et Manu Lépine, secrétaires généraux de l'UD-CGT 13 et de la FNIC.

◆ Calendrier Fédéral 2020

Adoption par le CEF du calendrier Fédéral mis en place pour aller jusqu'au 41^{ème} congrès et le 1^{er} CEF de la future direction Fédérale.



AVEC LA RÉFORME MACRON,

L'ÉGALITÉ C'EST TOUS PERDANT !

Depuis 1993, ce ne sont pas moins de 4 réformes de retraite que nous ont été imposées, sous prétexte de déficit, par les gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays. Aujourd'hui il n'y a plus de déficit et Macron tente de justifier une 5^{ème} réforme par « un souci de justice et de simplification ». Il a nommé Delevoye, haut-commissaire aux retraites, pour faire passer l'ensemble des régimes de retraite existant à un « système universel par points ». Les différentes réformes sous prétexte d'égalité ont toutes contribué à baisser le niveau des pensions, un coup le public, un coup le privé.

Mais la mise en place d'un « système de retraites universel par points », ne serait ni juste ni simple, elle rendrait impossible de savoir à quel âge on pourrait partir, combien on toucherait et comment la pension évoluerait. En fait l'expérience des retraites par points des régimes complémentaires du privé (ARRCO et AGIRC) montre que l'âge de départ est repoussé.

Aujourd'hui à 63 ans, demain à 67 ans et depuis 1993 les pensions ont perdu 37 % par rapport au salaire moyen.

Avec le système actuel, dans les « régimes de base », les prestations sont connues à l'avance, on connaît l'âge auquel on peut partir et on sait combien on va toucher selon un calcul effectué sur les 25 meilleures années de carrière ou les 6 derniers mois pour les fonctionnaires.

Avec le « système de retraites universel par points » souhaité par Macron, seules les cotisations seraient connues, la pension serait calculée suivant les points accumulés tout au long de la carrière, tant pis si l'on a eu des périodes de chômage, de maternité ou de maladie. Et c'est le gouvernement qui déciderait de la valeur du point de retraite. Avec ce système, la perte de revenus des retraités atteindrait 30 % en moyenne.

La baisse prévisible des pensions pousserait nombre de salariés à reporter le moment de leur départ en retraite. Donc à faire concurrence aux plus jeunes sur le marché du travail.

Elle pousserait les plus aisés à souscrire une retraite supplémentaire, par capitalisation, dont les frais de gestion sont très élevés et dont le niveau dépendra des cours de la bourse soumis à la spéculation avec des gros risques d'effondrement comme le montrent les exemples de la Suède et de la crise financière de 2008.

La CGT réaffirme donc son opposition à cette réforme. Elle entend porter ses revendications avec l'objectif de défendre et améliorer le système de retraite par annuités, par répartition et, avec lui, l'ensemble de notre système de protection sociale assis sur les cotisations sociales.

**Avec la CGT, l'égalité c'est
tous gagnants !**

**POUR GAGNER DE MEILLEURES
RETRAITES, DE MEILLEURS
SALAIRES, DES SERVICES PUBLICS
POUR TOUS ET PARTOUT, LA
CGT APPELLE À SE MOBILISER LE
24 SEPTEMBRE PROCHAIN.**

**DÈS MAINTENANT, DANS CHAQUE SERVICE ET
CHAQUE ENTREPRISE, DÉBATTONS DE
L'ORGANISATION DE L'ACTION ET DE L'APRÈS
24 SEPTEMBRE QUI N'EST QU'UN DÉBUT !**